

MAIRIE DE MAVILLY-MANDELLOT
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le 19 décembre 2011 à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de MAVILLY-MANDELLOT, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel MEUNIER, Maire,

Etaient présents : Messieurs Sylvain BRUCHARD, LAINE Thierry, JACOTOT Yves, GAGNEPAIN Jean Louis, MARLET Régis, GAGNEPAIN Alain

Etaient excusés : COLLENOT Yves (pouvoir à M. JACOTOT Yves)
JACOTOT Cyril (pouvoir à M. GAGNEPAIN Jean Louis)
FINOT Stéphane (pouvoir à M. LAINE Thierry)

Avant d'ouvrir la séance le Maire invite les participants à se recueillir en mémoire de Monsieur GILARD;

ZAD : Le SCOT a donné son accord pour la création de la ZAD sur les parcelles ZE 92 nous n'attendons plus que la décision de la Préfecture.

Subvention du conseil Général pour les travaux de l'Eglise : Une subvention de 30 % du montant des travaux a été accordée.

Ecole maternelle : Le Maire a rencontré Madame l'inspectrice d'académie ; pas d'inquiétude à avoir pour les prochaines années, compte tenu des prévisions d'effectifs. 18 élèves cette année, 20 à la rentrée 2012/2013.

Désignation d'un commissaire à la CIID : Cette formalité n'était plus nécessaire du fait qu'elle avait été effectuée par anticipation au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Départ de Madame VAN EECK, (trésorière en chef de Beaune) : Me VAN EECK sera remplacée par Monsieur GARAT Qui prendra ses fonctions début janvier prochain. Le Maire sollicitera un rendez vous pour l'élaboration du budget 2012 avec Monsieur GARAT

Cò ur de Village. Le dossier avance lentement on peut espérer un début des travaux pour le second semestre 2012

Délibération pour l'approbation des comptes de la Communauté d'Agglomération (délibération n° 2011-39). La délibération est prise à l'unanimité.

Délibération pour la perception de la redevance de France Télécom (délibérations 2011-40-41-42-43-44-45). Délibération prise à l'unanimité. Simple formalité mais obligatoire pour percevoir la redevance non réclamée depuis 2006. Une délibération par année sera faite.

Désignation des membres de la Commission des Impôts directs : Le Conseil a désigné :

Les Habitants : Mr . Charles BIDOT, Mr Louis PONNELLE, Mr Denis GERARD

Les Conseillers : Sylvain BRUCHARD, Yves JACOTOT, Thierry LAINE.

Panneaux indicateurs : "Ferme de Laucy" A la demande de Cyril JACOTOT, qui rencontre de nombreux problèmes lors des livraisons. Après demandes de financement refusées par la DDT et la Communauté d'agglomération, il est décidé que la Commune financera les 2 panneaux.

Vò ux du Maire : La date du 20 janvier à 18 h 30 a été retenue, ceci en fonction des calendriers intercommunaux et afin de pouvoir inviter notre Conseiller Général

Pouvoir de Police du Maire : Comme tous les Maires de l'ensemble de la Communauté d'Agglomération, le Maire a souhaité conserver les pouvoirs de police liés à sa fonction.

Horaires de la secrétaire (délibération 2011-46). Compte-tenu de la charge de travail administratif de plus en plus importante, le Conseil à l'unanimité donne son accord pour accorder à la secrétaire 2 heures de plus par semaine. Ce nouvel horaire ne modifiant pas les dates et heures d'ouverture du secrétariat au Public.

Désignation des successeurs de Monsieur GILARD aux représentations suivantes (délibération 2011-47): Défense : Thierry LAINE

Syndicat des Eaux : Monsieur GAGNEPAIN Jean Louis

Adhésion de la Commune au COS de la Communauté d'Agglomération : La secrétaire n'étant pas intéressée il n'est pas donné suite à cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Nouveau Préfet : Monsieur MAILHOR a pris ses fonctions à Dijon

Impôt foncier : Exonération due à la sécheresse : Suite à une demande effectuée par un locataire des prés communaux, le Maire confirme qu'après enquête auprès des services concernés, les prés communaux ne rentrent pas dans la liste des parcelles concernées.

Budget : Les comptes étant clôturés au 15 décembre en ce qui concerne les paiements le maire indique que les budgets ont bien été respectés et que les dépenses sont inférieures aux prévisions avec toute fois 2 dépenses imprévues.

- Un rappel de 2500 € de cotisations CNRACL, pour Madame ROSSIGNOL qui a fait un rachat de points auprès de cette caisse pour sa retraite en tant que titulaire.
- Un rappel de 1600 € pour des frais non facturés en 2009/2010 par Nantoux pour le RPI

Benne des encombrants : En attendant la rénovation par la Communauté d'Agglomération de la déchèterie de Savigny, prévue pour juillet 2012 et en accord avec la Communauté d'Agglomération qui détient la compétence, la benne restera à Nantoux du fait qu'elle est dans un lieu sécurisé. D'autre part Meloisey a accepté de l'accueillir en lui réservant un site loin des passages des étrangers à nos 3 communes donc la benne sera un mois sur deux dans chacun des 2 villages.

Thierry LAINE indique qu'une plantation d'arbres, offerts gratuitement, sera réalisée pour masquer les containers verre et papiers à la gare. Le Conseil remercie Monsieur BRUCHARD pour le don et l'apport de terre arable nécessaire à la plantation. Le conseil donne son accord pour la pose de gravillons autour des containers une fois la plantation effectuée ainsi qu'au cimetière devant l'église

Transfert de la Mairie au Rez de Chaussée : Il avait été envisagé la possibilité de louer un algéco durant les travaux mais compte tenu du prix, le maire a suggéré d'utiliser la partie "Cuisine" de la Salle des Fêtes pensant qu'il était plus judicieux d'utiliser la somme demandée par le loueur à d'autres fins.

Affouages : Cette année il y a eu 22 affouagistes

Location chasse sur Mavilly : Un appel d'offres sera fait en janvier prochain pour le renouvellement du Bail. Le Conseil décide de reconduire les prix de 2011.

Pose de panneaux touristiques. Le Pays Beaunois procèdera à la pose de panneaux en 2012 place de l'Eglise.

Le repas des anciens. Cette année le repas des anciens, jusqu'à présent organisé par les membres bénévoles de l'ALAMM et financé depuis 2007 par la Commune, sera organisé par le Conseil au restaurant de la Bâche. La somme allouée sera identique à l'an passé.

Le recensement : Le Maire communique les chiffres reçus de l'INSEE le matin même

Population recensé en 2009 : 162 (ménages)

Population comptée à part : 7

Population totale au 1/01/2009 : 169 Ce chiffre comprend les personnes recensées sur d'autres communes qui ont conservé une résidence sur Mavilly-Mandelot

Participations des Elus aux différentes commissions :

Chacun des représentants concernés informe le Conseil et met à disposition les comptes rendus des réunions

- Alain GAGNEPAIN pour le SICECO
- Régis MARLET pour le syndicat de la Dheune
- Yves JACOTOT pour le syndicat des eaux. A ce propos le Maire signifiera au syndicat que la Commune s'oppose à financer l'entretien des réservoirs
- Thierry LAINE : réunion des Maires, PLU, signature de la "convention filière courte".
- Le Maire quant à lui commente les différentes commissions auxquelles il a participé à la Communauté d'Agglomération et à l'Assemblée Générale des Maires de la Côte d'Or à Dijon. Indiquant en particulier qu'avec l'aide de Meloisey, il avait réussi à faire modifier la répartition des Communes en faisant fusionner "la Côte" et les "Hautes Côtes" sous une même entité au niveau du PLH, ce qui permettra par une mutualisation d'obtenir plus d'autorisations de constructions nouvelles dans les 6 ans à venir.

Fibre optique, suite à un engagement de France Telecom l'ensemble des Villes et Villages composant les communautés d'Agglomération de Dijon et de Beaune devraient être équipés en fibre optique entre 2015-2020. Un calendrier, commune par commune sera diffusé en temps utile.

Journal de Mavilly-Mandelot : En vue de sa parution en janvier prochain, le Maire sollicite les Conseillers pour la production d'articles et Régis Marlet en tant que relecteur supplémentaire.

Fleurissement : Faisant suite à une question de 2 Conseillers concernant la plantation des pensées dans les différents bacs, Thierry LAINE indique qu'un de ses clients la Société AUBRY, de Chenove en a fait cadeau à la commune il les a donc fait planter aussitôt par l'employé communal (+ de 360 pieds) Le Maire indique de son côté qu'il a envoyé une lettre de remerciements à la Société AUBRY.

Fin de la séance à 23 h 15